

CONSIGNE PPMS

ATTENTAT ou INTRUSION EXTERIEURE



Un signal sonore spécifique vous alertera et vous donnera les consignes selon la situation : **CONFINEMENT** ou **EVACUATION**

➤ **Situation 1 : Confinement**

(Intrus dangereux à l'intérieur d'un bâtiment ou du collège qui ne peut pas être évacué)

Consignes:

- Verrouillage des portes des salles de confinement,
- Eloignement des portes, cloisons légères et fenêtres,
- **Allongement** ou accroupissement des personnes sur le sol,
- Extinction des lumières et des ordinateurs, téléphone mobiles de élèves éteints, ceux des adultes **en mode silencieux, sans vibreur**,
- Volets, stores ou rideaux fermés (éviter néanmoins l'obscurité totale, source de panique),
- Silence absolu durant toute la durée de la mise en sécurité,
- Son des appareils munis de haut-parleurs coupé,
- Recenser et remonter les effectifs vers la direction dès la fin de l'alerte.

➤ **Situation 2 : Evacuation**

(Attentat ou objet suspect nécessitant l'évacuation)

Consignes:

- Laisser ses affaires sur place,
- Prendre la sortie de secours la plus proche du lieu où l'on est (sauf si consignes différentes),
- Silence absolu durant toute l'évacuation,
- Rejoindre le lieu de rassemblement (celui de l'alerte incendie ou celui indiqué dans les consignes),
- Recenser et remonter les effectifs vers la Direction une fois le lieu de rassemblement atteint.

La levée de l'alerte est donnée par la diffusion du signal sonore « **Fin d'alerte** »